

Quatre scénarios prospectifs sur l'organisation du sport

Par Patrick BAYEUX,

maître de conférences à l'université de Toulouse,

et Gérard BASLÉ,

maître de conférences à l'université Paris-Sud-Orsay

Ce travail a été réalisé à la demande de Grenoble Alpes Métropole, dans le cadre d'une étude intitulée « Démarche prospective sur les enjeux sociaux et économiques liés aux sports et aux loisirs » par le cabinet ISC et un groupe de travail (cf. « La démarche »).

Il a été présenté par Patrick Bayeux et Gérard Baslé, maîtres de conférences, respectivement, à l'université de Toulouse et à l'université d'Orsay, dans le cadre d'un jeudi d'agglomération de la Métro le 15 décembre 2005 et en ouverture du salon « Sport, loisir, tourisme et territoire », le 23 janvier 2006, à Grenoble (Alpexpo).

Le document est téléchargeable sur le site de la Métro :
www.la-metro.org/fr/images/projet_agglo/2005-05-17%20rapport.pdf

Introduction

A - Le contexte

La compétence de la Métro est « grands équipements et espaces naturels et de loisirs ». Cela se traduit par la prise en charge de la création et/ou de la gestion de différents types d'équipements :

- espaces naturels de loisirs (Bois Français, Vouillands, parc Hubert-Dubedout...);
- équipements sportifs d'intérêt communautaire (centre de ligue de tennis, centre de formation du GF38, stade nautique d'aviron...);
- équipements sportifs d'envergure régionale : golf, patinoire, grand stade...

La Métro souhaite renforcer la cohérence de cette compétence sportive par la mise en œuvre d'une démarche de définition d'une politique sportive communautaire. Pour définir cette politique sportive, la Métro a choisi de procéder en deux temps :

- **dans un premier temps**, elle souhaite conduire une démarche prospective sur l'organisation du sport à quinze ans afin de mieux comprendre les enjeux socio-économiques et culturels liés aux mutations affectant l'univers des sports et des loisirs ;
- **dans un second temps**, ces évolutions prospectives seront soumises à un débat public et croisées avec un diagnostic local de manière à faire émerger des perspectives consensuelles de développement.

À la suite de ce débat public et de cette réflexion partagée avec les différents acteurs du sport sur le territoire, le conseil de communauté arrêtera sa politique et, le cas échéant, une nouvelle compétence déclinée en objectifs, en procédures et dispositifs d'action.

Le présent rapport porte sur la réflexion prospective.

B - La démarche

La démarche vise à mettre en évidence les tendances de fond et les ruptures possibles d'évolution à dix, quinze ans concernant les sports et les loisirs en termes de pratiques comme en termes de défis socio-économiques et culturels. Il convient de souligner que la démarche ne s'applique pas directement au cadre local (la Métro). Il s'agit d'élaborer des scénarios prospectifs et contrastés sur ce que sera l'organisation du sport à quinze ans.

La démarche a pu être conduite grâce à un groupe de travail particulièrement actif puisque partie prenante dans la construction des scénarios. Ce groupe de travail était constitué :

- du vice-président de la Métro en charge des grands équipements et espaces naturels et de loisirs ;
- des membres du cabinet ISC ;
- des services de la Métro en charge de ce dossier ;
- de membres du conseil de développement de la communauté d'agglomération grenobloise ;
- d'un panel d'usagers et d'acteurs issus du comité départemental olympique et sportif de l'Isère, du collectif Glisse urbaine, du FC Teisseire, de l'association sportive du troisième âge, de l'association des accompagnateurs en moyenne montagne, du milieu étudiants, du sport de haut niveau, du sport professionnel, du comité départemental handisport de l'Isère, de l'école de management de Grenoble.

La démarche s'est structurée en quatre étapes :

- **phase 1 : recensement des connaissances sur le thème ainsi que des expertises à mobiliser (travail réalisé par le cabinet d'étude) ;**
- **phase 2 : identification des variables composantes susceptibles d'avoir un impact sur l'avenir du sport (avec le groupe de travail) ;**
- **phase 3 : audition des experts. Dix experts ont été auditionnés¹ par le groupe de travail sur**

1. Séminaire 1 « éducation et insertion » : Yves Touchard, chargé de mission à la Direction des enseignements scolaires au ministère de l'Éducation nationale, et Marc Clément, maître de conférences, psychologue spécialiste des questions d'intégration et d'insertion par le sport.
Séminaire 2 « sport nature » : Éric Journaux, chargé de mission sur les sports nature à la Direction des sports du ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie associative, et Denis Cheminade, directeur du département développement des territoires au Comité national olympique et sportif français.
Séminaire 3 « économie et produits sportifs » : Alain Loret, professeur des universités, spécialiste du management du sport, et Irwin Wouts, directeur du développement et de la prospective chez Décathlon.
Séminaire 4 « sociologie et urbanisme » : le développement sportif au quotidien : Christian Pociello, professeur des universités de sociologues spécialistes de la transformation des pratiques sportives et de la prospective, et Antoine Haumont, maître de conférences, urbaniste, professeur à l'École des Ponts.
Séminaire 5 « politiques locales et événementiel » : Valérie Fournayon, médecin vice-président de région, présidente de la commission équipement du Conseil national des activités physiques et sportives, et Gisèle Lacroix, maître de conférences à l'université de Montpellier, membre du Conseil national des activités physiques et sportives, spécialiste de l'événementiel.

l'évolution du sport. Chacun a répondu selon son domaine d'expertise. Les propositions des experts ont été classées à partir des variables identifiées lors de la phase 2. Pour chaque thématique développée par les experts, des miniscénarios d'évolution ont été rédigés par les membres du groupe de travail ;

- phase 4 : élaboration des scénarios globaux. Les scénarios globaux ont été construits à partir des miniscénarios par le groupe de travail.

La construction des scénarios globaux résulte de l'analyse des combinaisons possibles entre les miniscénarios. **Au final, quatre scénarios globaux ont été retenus. Ces scénarios sont ensuite développés en récits cohérents mettant en œuvre l'ensemble des acteurs et des facteurs structurants pour définir par touches successives des images du futur.**

Chaque scénario est global dans son récit puisqu'il met en scène l'ensemble des acteurs et des facteurs identifiés. Les scénarios sont volontairement contrastés et présentés de façon tranchée afin de faire ressortir les convergences et les divergences de chacun d'entre eux.

Dans le présent document, ne sont retracés que les tendances lourdes d'évolution et faits porteurs d'avenir à prendre en compte ainsi que les quatre scénarios.

I • Les tendances lourdes d'évolution et faits porteurs d'avenir

Le sport en tant que politique publique relevant de l'État et des collectivités est soumis comme toute politique publique aux tendances majeures d'évolution mises en évidence dans les différents rapports prospectifs, et notamment ceux de la Datar. Il s'agit, en particulier, de la double logique de métropolisation et de différenciation des territoires, de l'influence de l'économie résidentielle et du temps hors travail sur les dynamiques territoriales, de nouvelles formes d'exclusion et de risque, de découplage croissant

entre les réalités socio-économiques et les territoires institutionnels, de la maîtrise des réseaux...

Il ne s'agit pas ici de réécrire les tendances incontournables qui ont déjà fait l'objet de plusieurs rapports (cf. bibliographie), il s'agit dans le présent document de se concentrer particulièrement sur les tendances d'évolution plus « spécifiques au monde du sport » ou celles qui impacteront directement le futur du sport.

Cinq tendances et cinq faits porteurs d'avenir ont ainsi été repérés. Les tendances lourdes auront un impact sur le futur du sport, impact plus ou moins important selon les scénarios. Sur les faits porteurs, les acteurs peuvent agir.

A - L'évolution de la population et la consommation

Cette évolution est à la fois démographique et comportementale :

- l'évolution démographique et la prise en compte du papy-boom constitueront un des plus importants phénomènes sociaux et économiques du **xxi^e** siècle. La génération du papy-boom a gonflé les effectifs d'actifs employés dans les pays industriels, leur retrait de la vie active dans les années 2010 à 2030 aura inexorablement un impact sur les demandes locales. La montée en puissance de communautés locales dominées par le troisième âge est de nature à conduire les élus locaux et, d'une manière générale, les acteurs de la société civile à adapter leurs politiques et leurs prestations à ce nouveau public ;
- au plan comportemental, chacun s'accorde à dire que l'on assiste à un renforcement de l'individualisme (individualisme universaliste, pour reprendre les termes de la Commission européenne, Scénarios Europe 2010). Ce renforcement de l'individualisme consécutif au déclin des valeurs traditionnelles se traduit par le fait que chaque individu donne une place plus importante à sa liberté de choix.

Dans ce contexte, comme le signale le rapport « Aménager la France de 2020 », tout l'enjeu est de concilier comportements individuels et attentes collectives.

B - Le rapport au temps

Le rapport au temps est en profonde mutation. L'augmentation du temps disponible hors travail, l'interpénétration entre la sphère privée et professionnelle, la croissance exceptionnelle de la mobilité sont autant d'éléments à prendre en compte dans la relation aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs comme dans le rapport aux territoires vécus.

À l'exception de la région parisienne, les migrations des temps libres sont marquées par une forte régionalisation avec un développement des loisirs du quotidien qui s'inscrit dans l'espace local, des migrations de week-end et des migrations de court séjour.

Le sport n'échappe pas à cette règle du temps, au contraire, il la renforce avec, d'un côté, des activités sportives de proximité qui peuvent se pratiquer dans le temps interstitiel, quotidien, et, de l'autre, les pratiques sportives qui nécessitent un minimum d'une demi-journée, voire d'une journée à trois jours, et qui s'inscrivent dans un temps homogène. Si la généralisation des comptes épargne temps est de nature à renforcer le développement des pratiques sportives, notons cependant que ce type de consommation ne s'adresse qu'aux foyers ayant les moyens pour y accéder.

Ainsi, le temps est appelé à devenir une variable à part entière de la gestion des équipements et de la planification territoriale. Les équipements, mais, plus largement, les services, et en particulier les services sportifs, devront non seulement s'adapter à la diversité des demandes des usagers et des clients, mais également à leur temps de consommation.

C - Le retour à la nature et l'écologisation des pratiques sportives

L'engouement pour les sports nature date des années 70, période où sont apparues les pratiques sportives californiennes, les sports de glisse. Cantonnées initialement sur les sites naturels : montagne, plan d'eau, campagne, ces activités pénètrent de plus en plus le milieu urbain. Non seulement les espaces ruraux fores-

tiers, aquatiques ou aériens sont aujourd'hui massivement investis par un public soucieux de performance et d'émotion (ce qui pose des problèmes de pression sur le milieu naturel), mais en plus, en milieu urbain, la tendance est à l'artificialisation des sports nature. Plus globalement, la place de la nature en ville nécessite de repenser le mode de gestion des espaces naturels urbains. Comment vivre en ville (et bénéficier ainsi des emplois, des loisirs, des services) en ayant les avantages de la campagne ? Telle est l'évolution à prendre en compte, évolution dans laquelle les pratiques physiques ont un rôle essentiel à jouer.

D - La culture sportive

L'évolution du sport s'est faite en trois temps : de la fin du XIX^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle, la majorité d'activités physiques et sportives traditionnelles a été inventée. C'est également durant cette période que se sont structurées les organisations sportives, et en particulier les fédérations. Des années 50 aux années 70, la société n'invente pratiquement plus d'activités sportives, ou alors très marginalement. Durant cette période, l'organisation du sport se consolide, l'État se dote d'un cadre législatif reposant sur une cogestion du sport avec le mouvement sportif. Des lois de programme en matière d'équipements sportifs accompagnent le développement de la pratique sportive qui rencontre un succès phénoménal avec la génération du baby-boom.

Depuis le début des années 80, on assiste à une remise en cause du concept sportif traditionnel avec l'émergence et le développement des sports de glisse. Cette période est toujours d'actualité. Elle est marquée par la création de nouvelles pratiques sportives ainsi que l'avènement d'un nouveau rapport au sport. Désormais, la compétition sportive n'est plus la finalité ultime de la pratique sportive : le bien-être, les rencontres, la détente, la santé sont des motivations mises en avant aujourd'hui par les pratiquants plus que la performance. Ce que certains auteurs appellent un « nouveau modèle culturel » est issu à la fois de revendications sociales pour un autre sport, mais également d'un autre rapport à la ville et à l'ordre public. Les pratiques sportives urbaines, de ce point de vue, présentent une véritable contre-culture à la fois sportive et urbaine. Les

aménagements ponctuels permettant d'organiser en milieu urbain des activités de loisirs et de détente mais également de mise en scène, à l'image de « Paris-plage », participent de cette logique et de cette tendance.

E - La santé et le bien-être

Toutes les études convergent et montrent le lien entre la bonne santé et l'activité sportive pratiquée avec modération et de façon adaptée. L'activité physique prévient certaines maladies (cardio-vasculaires, diabète, obésité...) et permet également de lutter contre la fatigue, le stress, mais aussi d'améliorer la qualité du vieillissement et d'augmenter l'espérance de vie. Le soin du corps, l'entretien physique deviennent des facteurs décisifs dans le choix des activités de loisirs. Les activités sportives traditionnelles, innovantes ou adaptées joueront un rôle décisif dans cette quête d'une bonne santé.

II • Les faits porteurs d'avenir

A - La maîtrise des territoires et des politiques de développement

Depuis la publication du rapport Guigou, « Aménager la France de 2020 : mettre les territoires en mouvement », le polycentrisme est à la mode. La ville doit être multipolaire avec des centres différents complémentaires. La ville multipolaire s'oppose notamment à la ville étalée qui résulte d'une croissance sans contrôle, allant de plus en plus loin, consommatrice d'espaces naturels, de transport de voitures de plus en plus loin (dans des villes, Edmond Hervé, 2001).

Dans cette conception de la ville multipolaire, le citoyen doit avoir accès aux pratiques sportives sans trop de difficultés.

Dans ce contexte, la gestion de la proximité est un véritable enjeu pour les années à venir. Comment concilier proximité et mobilité dans l'accessibilité aux équipements sportifs, par exemple ?

Au-delà de ces aménagements locaux, le processus de métropolisation est quasi inévitable. La capacité des territoires à se différencier et à se distinguer pour se construire des images originales à forte identité constitue un avantage politique certain dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Le sport et, en particulier, le sport de haut niveau et le spectacle sportif ont-ils un rôle à jouer dans ce processus de distinction ? On peut le penser.

B - Les équipements

À quelle fonction devra répondre l'équipement sportif de demain ? Il devra être accessible. Néanmoins, l'accessibilité n'assure pas *ipso facto* l'attractivité, laquelle dépend de multiples facteurs : adéquation entre les activités proposées et les demandes, adaptation des services, organisation de qualité...

Mais l'attractivité passe-t-elle par la spécialisation de l'équipement ou, au contraire, la polyvalence ? En sachant que polyvalent ne signifie pas banalisation. En effet, seuls « les espaces à forte identité seront de nature à lutter contre la tentation du chez-soi parfaitement équipé et doté des terminaux informatiques ouvrant sur le spectacle et de la communication virtuelle » (LUSSAULT Michel, *L'urbanisme de la chronotopie – le temps de la ville*, Le Cahier du millénaire n° 3).

Mais l'enjeu des équipements est certainement aussi de faire cohabiter des classes d'âge et des classes sociales pour favoriser ce qu'il convient d'appeler la mixité sociale.

C - Les évolutions technologiques des équipements et matériels

Si les nouveaux sports reposent en partie sur des innovations technologiques, les sports plus traditionnels ont également connu des évolutions à des degrés divers du fait d'innovations apportées aux équipements et matériels sportifs. Les activités comme le ski, le tennis, le golf, la voile, l'athlétisme, le cyclisme... vivent au rythme des inventions techniques et de la pénétration dans le monde du sport de matériaux nouveaux. Les équipements connaissent également des évolutions (les sols, les piscines à vagues, les pistes de

ski artificielles...) et l'artificialisation des sports nature est en cours. Elle permet la pratique des sports nature en milieu urbain.

Mais, aujourd'hui, sont en train de naître les cybersports utilisant des technologies virtuelles qui permettront de reconstituer l'espace sportif. Selon Alain Loret (*Concevoir le sport pour un nouveau siècle*, réf. PUS 24, Presses universitaires du Sport, Territorial Éditions, juin 2004), cette évolution constituera une véritable révolution dans l'approche du geste sportif et entraînera une transformation des services. Les durées d'apprentissage seront considérablement raccourcies, la préparation à des activités naturelles pourra se faire loin des sites de pratique...

D - La gouvernance du sport

Si la gouvernance est considérée comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, au service de finalités discutées et définies collectivement, alors le sport est entré dans l'air de la gouvernance depuis quelques années.

Aujourd'hui, les projets se construisent sur des territoires qui constituent l'espace, dans lesquels viennent s'inscrire les problèmes. Les territoires ne correspondent pas aux administrations locales. Ainsi, la gestion publique est de plus en plus confrontée à la gestion de la complexité. Le sport n'a pas échappé à cette évolution. Les états généraux du sport ont d'ailleurs mis en évidence la complexité de la relation entre les acteurs du sport et les territoires. Manque de lisibilité, superposition des interventions, stratégie enchevêtrée, brouillage des compétences, étaient les termes utilisés pour qualifier la relation entre les acteurs du sport sur un territoire.

Toutefois, pour répondre à un impératif de développement de la pratique sportive, les acteurs locaux sont entrés progressivement dans une logique de coproduction des politiques sportives et dans un processus permanent de négociation au service d'un projet.

L'avenir dira comment cette gouvernance du sport évoluera et si les acteurs seront capables de se coordonner et de désigner des chefs de file selon les projets, mais on peut avancer l'idée que

cette évolution se fera avec le secteur privé dont l'intervention est de plus en plus importante.

L'intervention du secteur privé marchand ne fait plus aucun doute dans le sport spectacle. La professionnalisation suscitée par la médiatisation, avec pour corollaire l'injection massive d'argent dans les circuits du sport, a considérablement fait évoluer les structures de gestion du sport professionnel ces dernières années.

Mais le secteur privé marchand est également de plus en plus présent dans la gestion locale du sport. La gestion déléguée des équipements sportifs, initiée au début des années 90, se poursuit à un rythme régulier. Phénomène nouveau, depuis le début des années 2000, des opérateurs privés sont également prêts à investir dans des équipements sportifs, dans le cadre de contrats de concession. Ainsi les opérateurs privés joueront-ils, dans les quinze années à venir, un rôle beaucoup plus important qu'ils ne l'ont joué au cours des vingt dernières années.

E - La maîtrise des dérives sportives

L'actualité récente nous rappelle que le sport peut rapidement dériver et dévier de ses vertus originelles. On connaît aujourd'hui les formes classiques du dopage. Toutefois, de nouvelles formes de dopage sont en train d'émerger, plus inquiétantes car non détectables. Le dopage génétique pourrait devenir une réelle menace sur le monde du sport, en effet. Selon certains experts, le risque de voir un jour des athlètes manipulés génétiquement est à prendre au sérieux, même si les techniques en sont à leurs premiers balbutiements.

Cette évolution est d'autant plus inquiétante qu'une étude effectuée par des chercheurs du CNRS mandatés par Amaury sport organisation, en 2003, a montré que les jeunes enfants, dans leur grande majorité, ne trouvent pas anormal qu'un sportif se dope pour améliorer ses performances.

Au-delà de ces dérives sur les sportifs, d'autres dérives liées aux affaires du sport, au blanchiment de l'argent, à la corruption, au racisme, à la xénophobie, sont également présentes dans le monde sportif. Les pouvoirs publics parviendront-ils à remédier à toutes ces dérives ?

III • Les quatre scénarios

N° du scénario	1	2	3	4
Scénario	Le scénario de la tutelle publique	Le scénario de la gouvernance acteurs et territoires	Le scénario de l'accompagnement de la demande	Le scénario du libéralisme
Enjeu dominant	Le sport, un enjeu national de société d'éducation et de santé	Le sport, un enjeu d'aménagement et de développement local	Le sport, un enjeu identitaire et affinitaire	Le sport, un enjeu économique
Politique	Le pilotage par le « service public »	Le pilotage par le contrat entre le secteur public, l'association et le privé	Le pilotage par l'individu, les groupes affinitaires	Le pilotage par l'offre des prestataires, par l'économie
Équipement	Modèles types	Adaptés aux projets	Ciblés	Rentables
Territoire	Planification centralisée	Schémas directeurs locaux	Émiettement des territoires	Polarisation
Modes d'action	Dirigé	Concerté	Délégué	Privatisé

A - Scénario 1 : le scénario de la tutelle publique

1. Description générale

Le sport est considéré comme un enjeu prioritaire. Le sport reste placé dans une position forte d'enjeu national, de société et de santé. Les valeurs positives du sport décrites dans l'article 1^{er} de la loi sur le sport sont réaffirmées.

Le sport est, en fait, considéré comme une fin en soi, ce qui fait que les objectifs éducatifs, sociaux et de santé publique se trouvent valorisés « naturellement » par la volonté de développement général du sport qui, par ses qualités intrinsèques, assume toutes ces dimensions.

Le sport devient un axe structurant des politiques nationales à visée éducative, sociale et de santé publique.

Les dimensions de sports loisirs sont largement promues dans le cadre de l'offre publique, avec un renforcement de la politique nationale du « sport pour tous » qui est pris en charge dans le cadre des budgets de santé, avec le choix délibéré de passer d'une politique de soins à une politique de prévention par le sport.

La pratique sportive est alors offerte comme un service de base accessible à toute la population ; en conséquence, un service de proximité se renforce, associant le service public et le mouvement associatif, lequel voit alors sa mission de service public largement confortée.

Le sport de haut niveau reste largement porté par des financements publics et le sport professionnel reste lié aux acteurs publics et fédéraux.

2. Les facteurs

a) Pratique offre valeurs

Le sport poursuit son développement dans toute sa diversité et sa richesse actuelle.

Les modifications structurelles de la société (vieillesse de la population, développement du temps libre) contribuent largement à une redistribution du champ des pratiques sportives.

Les pratiques sportives traditionnelles et les pratiques sportives nouvelles connaissent d'importantes modifications de position au sein d'une augmentation globale des effectifs de pratiquants.

Au sein de cette diversité, une part de développement relève également du secteur de l'initiative privée pour des pratiques à fort coefficient de distinction sociale et à forte plus-value économique.

b) Équipements

La politique d'équipements sportifs relève d'un double objectif :

- valorisation de l'accessibilité, de la proximité ;
- prise en compte de la diversité des attentes sociales à l'égard du sport (santé, loisirs, compétition, spectacle, tourisme...).

Cette conception tend à reproduire des modèles d'équipements plus ou moins standardisés, dont le coefficient de polyvalence se renforce. On passe d'équipements définis pour l'apprentissage et pour la compétition (du type des COSEC, ou du programme 1 000 piscines) à des équipements ouverts à la diversité des attentes, et donc proposant des espaces pour la pratique autoorganisée, pour les pratiques spontanées, pour les pratiques de santé et d'entretien pour tous. L'équipement est alors défini comme un espace de rencontres et de mixité sociale.

D'une manière générale, les conceptions en termes de respect de l'environnement et d'économie d'énergie sont systématiquement recherchées.

Les équipements sportifs s'orientent donc selon plusieurs axes :

- a/ Des équipements de proximité, largement polyvalents, considérés comme des espaces offrant des aires de pratique pour toutes les modalités présentes au sein de la demande sociale :
 - éducatif, entraînement sportif, compétition sportive ;
 - pratique d'entretien et de santé ;
 - pratique de sports loisirs à faible contrainte ;
- b/ Des équipements spécialisés pour le développement du sport de haut niveau ;
- c/ Des équipements à vocation de spectacles sportifs (ainsi que tout autre type de spectacle).

Le développement des sports de nature reste largement organisé par le service public. Le Conseil national des sites et itinéraires de nature au sein du CNAPS devient un régulateur puissant de l'organisation des sports de nature, relayé par les CDESI qui deviennent des auxiliaires du préfet et des conseils généraux. La priorité pour l'ouverture des espaces naturels à la pratique sportive de nature est largement affirmée.

Les aménagements de sports nature en zone péri-urbaine deviennent prioritaires au sein des plans d'aménagement locaux.

c) Territoire

Le développement sportif devient un axe structurant du développement territorial.

L'action d'aménagement du territoire est largement organisée par l'État.

Le recensement des équipements sportifs sert de fondement à la définition de schémas directeurs des équipements sportifs.

La volonté de proximité fait que le développement du parc des équipements sportifs suit l'évolution de la trame urbaine.

Les questions d'accessibilité deviennent prioritaires (transports en commun, accessibilité en circuits protégés).

d) Populations

Toutes les formes de pratique sont alors regroupées sous le vocable de « pratique sportive ».

Chaque individu est incité à avoir une pratique sportive dans le cadre d'une palette proposée par la collectivité publique et dans des conditions accessibles tout au long de la vie.

Toutes les formes de pratique sont « revendiquées » par le pratiquant : le sport en club de compétition, le sport loisir, la pratique de santé, le sport sur les temps de vacances, le sport en pratique autoorganisée.

La pratique sportive devient un style de vie, inscrit dans tous les secteurs de la société et dans tous les temps de la vie : à l'école, au travail, en famille, au domicile, en vacances... Le sport à l'école constitue le pivot de l'apprentissage des habiletés motrices élémentaires.

3. Les acteurs

a) Un État fort

Le développement du sport est largement porté par des actions publiques, et notamment par l'État qui, d'une part, définit les objectifs et les actions et, d'autre part, contrôle au quotidien la mise en

œuvre des différentes facettes. Mais le système de la décentralisation reste efficace dans un cadre plus organisé. L'État répartit les compétences sportives aux différents échelons de la décentralisation, comme il l'a fait pour le système éducatif.

b) Des collectivités omniprésentes

L'intervention des collectivités est régie par la loi. Les collectivités développent une politique sportive cohérente à partir de leurs compétences historiques (formation, aménagement du territoire, développement économique pour la région ; solidarité, lien social, développement des territoires ruraux pour le département). La région et le département soutiennent largement les instances déconcentrées du mouvement sportif.

Au niveau local, le service public du sport tend à s'élargir à tous les secteurs. Les options de type « école municipale des sports » sont renforcées, de même que les activités de sport éducatif et de sport santé offertes à la population dans le cadre d'une organisation directe de la collectivité locale (cours de natation, d'aquagym, cours de gymnastique d'entretien, séances pour les personnes âgées...).

L'intercommunalité est renforcée par le préfet, dans un souci d'égalité d'accès de tous et pour amoindrir les écarts entre les différentes communes.

c) La place de l'école

L'éducation physique et la pratique sportive dans le cadre de l'école sont largement valorisées. Les horaires dédiés à l'EPS sont revalorisés et l'encadrement est systématiquement assuré par un personnel de la fonction publique. Toutes les vertus du sport sont alors abordées dans le cadre scolaire. Les filières de promotion du sport de haut niveau sont également promues dans le cadre de l'école, par un renforcement des dispositifs de type horaires aménagés, lycées thématiques sportifs...

d) Les fédérations sportives

Elles gardent le contrôle du développement sportif sur le territoire national. Cependant, elles sont dans l'obligation de s'ouvrir à une plus large diversité de modalités de pratique.

Cette nécessaire adaptation du monde fédéral aux transformations de son environnement engendre une sorte de redistribution de la hiérarchie des fédérations sportives, en fonction, notamment, de leur capacité à répondre à la diversité des attentes de leur partenaire public. En parallèle, les nouvelles formes de pratique sportive sont incitées par les partenaires publics à se structurer sur le modèle fédéral, ce qui produit une augmentation globale du nombre des fédérations et des modifications possibles d'équilibre au sein des instances nationales.

L'État maintient son aide à toutes les fédérations inscrites dans le champ des compétitions internationales.

e) Les clubs

L'association sportive se renforce par sa capacité à promouvoir une offre de proximité. Le lien de dépendance avec le secteur public est renforcé. En fonction de ses différentes actions, l'association est subventionnée par tous les niveaux de la décentralisation. Se multiplient alors les aides directes et indirectes au mouvement sportif capable de prendre une large part à ce développement. Les programmes d'emplois aidés facilitent ce développement...

L'État tend à promouvoir une organisation rationnelle des clubs sportifs permettant, d'une part, le renforcement de l'offre de proximité et, d'autre part, l'émergence de la pratique de haut niveau.

Les aides publiques inscrivent le développement de l'offre sportive au sein de dispositifs structurés, hiérarchisés et pyramidaux, allant de la pratique de masse au haut niveau, en passant par la détection et la formation. Par exemple, la typologie suivante pourrait servir à structurer le soutien public :

- clubs de proximité ;
- clubs formateurs ;
- clubs de haut niveau ;
- clubs d'excellence.

Le cadre général du développement sportif reste assumé par les fédérations délégataires. Cependant, l'augmentation de l'offre des pratiques de loisirs et de santé ouvre de nouvelles perspectives aux fédérations affinitaires.

Les schémas directeurs d'équipements décrits précédemment correspondent à ces orientations.

f) Le secteur privé, le tourisme sportif et le sport de nature

Le développement global de la pratique dans toute la société n'exclut pas les choix de pratiques ostentatoires et spécifiques. Ce secteur qui comprend principalement les pratiques de santé et les pratiques sur les temps de vacances de type tourisme sportif connaît un développement parallèle. Il peut être aidé dans le cadre des aides publiques au développement économique, mais relève donc d'une autre logique.

Les aménagements visant au développement des sports de nature sont planifiés dans le cadre strict de législations publiques qui garantissent le respect des principes de développement durable dans le cadre des projets privés. De même que le renforcement de l'offre privée reste inscrit dans des cadres définis de contrôle et de régulation, sur le modèle de l'encadrement du développement des grandes surfaces commerciales.

B - Scénario 2 : **le scénario de la gouvernance des acteurs et des territoires**

1. Description générale

Le sport conserve une place importante au sein des enjeux des politiques publiques. Le sport reste un enjeu prioritaire, mais cet enjeu est estimé selon les configurations locales en fonction de son action positive attendue dans différents domaines comme les secteurs d'éducation, de santé, de développement touristique... Les valeurs positives du sport sont donc maintenues dans les termes de la loi sur le sport, mais la mise en œuvre des actions sportives reste encore extérieure aux textes de cadrage des compétences inscrites dans les lois de décentralisation. En conséquence, le développement du sport se poursuit, s'amplifie, mais dans un cadre plus ouvert et plus différencié où les collectivités locales peuvent jouer un rôle prépondérant en fonction de leurs propres objectifs. Le développement sportif reste donc maîtrisé sur tout le territoire par les pouvoirs

publics ; il est notamment maintenu dans une optique de développement durable qui n'exclut pas le développement économique.

D'une manière générale, le sport est organisé dans une logique de coproduction avec les acteurs du sport. Cela se traduit par un maintien de la troisième voie française (partenariat entre public et fédérations). Cela se traduit également par une reconnaissance de l'exception sportive européenne.

C'est le scénario de la continuité, le cadre actuel de développement du sport est maintenu, les évolutions sont le fruit des effets des facteurs de transformation sociétaux. Des rééquilibres entre fédérations sont à attendre en fonction, d'une part, de l'évolution des goûts des pratiquants et, d'autre part, des capacités d'adaptation et d'innovation des instances fédérales. Cela peut se traduire par un double mouvement de rééquilibrage entre des fédérations traditionnelles qui s'ouvrent à de nouvelles modalités de pratique, et des pratiques nouvelles qui s'institutionnalisent, prenant la forme de nouvelles fédérations.

Le secteur public contrôle un développement sportif qui est davantage mis en œuvre par le secteur associatif et par le secteur privé, ce qui tend à multiplier les cadres contractuels liant secteur public et acteurs du champ sportif.

Le développement du sport se réalise selon un pilotage par le contrat sans préjuger du chef de file. En fait, cela privilégie la présence du secteur public, mais l'État n'assume plus le rôle de chef de file absolu et de planificateur global.

Une recherche de cohérence dans le développement sportif sera mise en œuvre en s'appuyant sur des bases de diagnostics partagés au niveau local avec tous les partenaires, et notamment avec le secteur associatif sportif. Cela renforce de façon évidente la mise en acte d'une bonne gouvernance locale.

Le sport de haut niveau reste largement porté par des financements publics qui tendent à se régionaliser. Le sport professionnel se développe dans une forme nouvelle de contractualisation avec les collectivités (projet de la LNB pour le basket) en

se rapprochant du modèle nord-américain de ligue fermée.

2. Les facteurs

a) Pratique offre valeurs

La pratique sportive s'enrichit au sein d'un ensemble élargi d'activités de loisirs et d'activités culturelles. Les pratiques d'aventure, de sport de nature, de santé, contribuent largement à une diversification forte de l'offre. Ces variations produisent des différences significatives de l'offre de pratique sportive sur le territoire national en fonction d'effets de conjoncture.

Selon l'investissement et les options des différentes collectivités locales, selon également les structures particulières de la culture sportive locale, les effets de développement du sport par contractualisation produiront des niveaux de réponses relativement contrastés entre territoires. La notion d'offre sportive au sens d'un service public unique et égalitaire en sera amoindrie. Cependant, les inégalités territoriales pourront être partiellement rééquilibrées par le jeu des différents niveaux de la décentralisation.

b) Équipements

Le rapport aux équipements correspond à cet appel de la diversité des réponses. Les modèles types d'équipements sont abandonnés au profit de projets plus individualisés. C'est ainsi que les réhabilitations du parc existant confortent la qualité de l'offre purement sportive tout en lui adjoignant des espaces plus ouverts aux formes nouvelles. De la même manière, les équipements sont conçus en fonction des spécificités et des enjeux locaux, ce qui renforce les poids des études préalables de définition.

La prise en compte de partenariats publics de tout niveau permet de concevoir des réponses aux différents niveaux d'échelle. Les équipements structurants relèvent davantage de visions intercommunales, départementales ou régionales. L'offre de proximité, l'offre éducative restent pilotées par le niveau local.

Dans ce contexte, les associations sportives voient s'accroître leur rôle dans la définition des projets d'aménagement sportif. Dans certains

cas, elles peuvent conforter des capacités gestionnaires leur permettant d'assumer la totalité du fonctionnement de ces équipements.

Des équipements sportifs peuvent également être réalisés sous le pilotage des collectivités territoriales de référence :

- équipements sportifs de rayonnement départemental avec les conseils généraux ;
- équipements sportifs de rayonnement régional, interrégional ou national avec les conseils régionaux ;
- très grands équipements avec le niveau national.

Les aménagements sportifs pour les pratiques de sport de nature relèvent de la même logique.

Le chef de file du projet varie selon le niveau d'échelle. Les objectifs du projet sont établis en partenariat avec les acteurs sportifs locaux, au cas par cas.

c) Territoire

Sans s'inscrire dans une forme de planification étatique, les collectivités locales s'efforcent de rechercher un équilibre global concerté dans une perspective d'aménagement du territoire. Cet équilibre territorial laisse cependant libre jeu aux expressions des effets de différenciation locale. Les aménagements sont, de fait, conçus en harmonie avec les structures sociodémographiques des territoires concernés et s'adaptent aux expressions contrastées de la demande sociale. Les projets d'équipements sportifs trouvent une place nouvelle au sein des Scot et des PLU. Les instances de concertation locale s'appuient largement sur des outils (SIG) seuls capables d'affronter ces niveaux de complexité.

d) Populations

Ce renforcement de la prise en compte de la demande sociale locale multiplie les effets de différenciation des pratiques sportives. Cette tendance va dans le sens de l'individualisation des pratiques et dans les formes les plus sophistiquées de la différenciation sociale. En conséquence, les formes et les modalités de pratique ne cessent de croître dans la dynamique de segmentations toujours plus fines des attentes exprimées par :

- les personnes âgées ;
- les pratiques féminines ;

- les pratiques autoorganisées ;
- les pratiques de sport nature urbanisées ou sur site naturel à fort coefficient transgressif ;
- les pratiques sur les temps de vacances.

Toutes ces formes font naître des modalités de pratique qui se différencient sous l'effet de multiples facteurs comme les catégories socio-professionnelles, les qualités « géosportives » des lieux de vie.

3. Les acteurs

a) L'État

Dans le respect de la situation actuelle, l'État garde une forme de tutelle globale sur le développement du sport mais tend à se retirer des fonctions d'opérateur au profit d'une posture de régulateur. Le pouvoir régalien se maintient notamment sur les domaines traditionnels que sont :

- la lutte contre le dopage ;
- le sport de haut niveau ;
- la formation.

Les instances de concertation que sont le CNAPS, le CNESI voient leur rôle s'affirmer, notamment, dans la capacité à mettre en œuvre des outils et des instances de concertation locale. Les CDESI sont généralisées. Le CNOSF garde toutes ses prérogatives ; cependant, le souci d'affirmation des initiatives locales renforce le poids des instances de niveaux régional (CROS) et départemental (CDOS) au sein de l'assemblée du CNOSF.

b) Les collectivités locales

► La région

Le conseil régional vit un renforcement de son rôle dans le développement sportif (cela correspond à une relance des projets initialement prévus dans le cadre du second volet de la décentralisation...). Les partenariats sont alors développés selon plusieurs types de compétences régionales :

- la formation : contribution à la définition régionale des filières de haut niveau, des filières de formation de cadres ;
- le sport de haut niveau ;
- le développement économique : le sport professionnel et le tourisme sportif.

► Le département

Le département devient également un partenaire plus sélectif des acteurs du développement sportif local. Il contribue au développement et à la promotion des espaces, sites et itinéraires de nature (dans un esprit de bonne gouvernance). Il s'efforce également de jouer un rôle d'harmonisation et de rééquilibrage des politiques d'investissements sportifs largement menées par les EPCI et facteurs d'inégalité territoriale. Son rôle dans le traitement des inégalités sociales le pousse à développer des réponses originales correspondant à des demandes non solvables.

► La commune

La commune garde l'essentiel de la liaison avec les clubs sportifs de base. Elle assume également une part de l'offre sportive de proximité par ses actions directes. D'une manière générale, elle gère et construit les équipements sportifs de proximité ainsi que les aménagements et les espaces ouverts à la pratique.

Toutes ces actions sont le fruit de partenariats locaux et sont mises en œuvre dans le cadre de contrats d'objectifs qui tendent à associer un nombre croissant de partenaires (publics, associatifs, privés). Les instances de concertation locale se multiplient au sein des associations de quartier, des groupements d'utilisateurs, les offices municipaux des sports peuvent y trouver un nouvel élan.

c) L'EPCI

Le niveau intercommunal devient le principal porteur de projets sportifs. Il devient le garant de la cohérence territoriale au sein des groupements de communes. Cette action des EPCI peut, en fait, contribuer à redonner un sens à la notion d'égalité territoriale d'accès aux équipements sportifs dans le cadre de programmes volontaristes. Les projets sportifs structurants sont alors définis dans le cadre des instances locales. Les conseils de développement deviennent des outils au service de la mise en œuvre de cette gouvernance locale. Les groupements représentant les élus au sport et, d'une manière plus générale, les instances politiques locales, prennent de l'importance au sein des groupements nationaux de direction du sport français (CNOSF, CNAPS).

d) La place de l'école

Le développement de la pratique sportive dans le cadre scolaire conserve une dualité de mise en œuvre :

- d'une part, un service minimum d'EPS garanti par l'État dans le cadre des programmes nationaux du MEN ;
- d'autre part, des interventions toujours plus nombreuses des acteurs locaux du sport local au sein de projets communs. Le modèle des contrats éducatifs locaux est alors largement conforté et amélioré.

Les associations sportives y jouent un rôle prépondérant correspondant, en fait, à leur capacité d'innovation pédagogique et au volontarisme de leurs actions en direction des publics scolaires. La capacité de monter des projets communs entre les associations sportives, les collectivités locales et le secteur de l'Éducation nationale devient le premier critère de réussite de ces politiques sportives à vocation éducative.

D'importantes différences peuvent ainsi apparaître entre les offres éducatives locales sur le territoire national, pouvant, d'une certaine façon, mettre à mal le principe de l'égalité des chances au sein de l'école républicaine. Des formes de rééquilibrage pourront alors être mises en œuvre par d'autres instances publiques (région ou département). *In fine*, seul l'État resterait en dernier ressort garant de l'égalité de traitement sur le territoire national.

e) Les fédérations sportives

Le rôle des instances fédérales nationales est maintenu dans le cadre de la loi sur le sport. Cependant, elles sont soumises à de nouvelles tensions qui émanent du niveau local et qui, notamment, les incitent à négocier les grands traits de leur développement territorial.

La structure très centralisée de leur organisation sera infléchie sous l'effet de plusieurs facteurs :

- montée en puissance des ligues régionales (capables de contractualiser avec « leur » conseil régional) ;
- montée en puissance des comités départementaux (capables de contractualiser avec « leur » conseil général) ;
- visée à l'autonomie des ligues professionnelles au service de nouvelles logiques de définition

des équipes, des championnats, déconnectées de la stricte dépendance des championnats nationaux.

f) Les clubs

La dynamique locale des clubs sera largement affectée par la sollicitation des partenaires publics locaux à plus de diversification et plus de cohérence. Chaque discipline sportive sera conduite à définir des principes directeurs de son développement à l'échelle de territoire de vie. Ces différentes options devront être concertées au sein de l'ensemble des disciplines présentes localement pour inscrire les réalisations dans un développement plus harmonieux. Les clubs capables de répondre aux attentes diversifiées des publics et de s'inscrire dans les axes des options de politiques sportives connaîtront d'importantes capacités de développement, pouvant permettre le recrutement de professionnels pour différentes formes d'intervention (entraînement, initiation, management, préparation physique...). Ces évolutions donneront naissance à une nouvelle génération de clubs sportifs plus complets, regroupant des effectifs de licenciés plus nombreux et inscrits dans un réseau de relations plus dense avec ses partenaires locaux.

g) Les acteurs privés

Le développement de ce secteur sera également important. Il s'inscrit principalement selon deux grandes logiques :

- la définition d'une offre de qualité, ouverte en direction d'une demande sociale solvable en quête de distinction sociale et d'individualisation de la prestation ;
- la réponse originale à des demandes produites par les instances politiques locales soit dans le domaine de la définition/gestion d'équipements structurants, soit dans le cadre de projets de développement incluant une dominante forte de développement économique.

Les pôles d'excellence sportive ainsi que toutes les formes de promotion touristique trouvent ainsi une place nouvelle. Ce développement reste cependant inscrit dans un cadre défini par les instances politiques locales qui fixent les objectifs et les limites, et laissent ensuite le jeu de la concurrence mettre en œuvre les différentes réponses.

C - Scénario 3: **le scénario de l'accompagnement** **de la demande des individus** **ou groupes affinitaires**

1. Description générale

► Le pilotage par l'individu, par la demande des individus ou des groupes affinitaires

Le sport devient une activité largement placée sous le modèle des activités de loisirs. À ce titre, son développement devient beaucoup moins planifié et concerté par des actions de politique publique.

Le souci de répondre à toute la diversité des attentes tend à laisser le champ libre à la promotion d'une offre plurielle à qui toute forme d'initiative est permise. Cette option tend à privilégier toutes les formes de « pratiques sportives optionnelles », même au sein des dispositifs éducatifs.

Confrontées à une demande sociale forte, ne trouvant de réponses à long terme, les collectivités publiques sont amenées à construire des formes plus directes de réponses. Le principe resterait la définition de « politiques publiques incitatives », montées dans l'attente de réponses émanant des forces sociales (associatives ou privées). Dans ce contexte, les secteurs les plus actifs dans le champ social sont à même de faire reconnaître des structures nouvelles d'offre, au motif qu'elles seront capables de répondre à des attentes plus spécifiquement définies. C'est dans ce contexte que des formules naissent dans des cadres affinitaires renouvelés.

Ce principe égalitaire et ouvert inscrit au cœur du secteur sportif laisse la place à une large diversité de « principes de cohésion sociale ». Les groupements à base sociale, ethnique ou culturelle sont à même de générer une offre de pratique sportive adaptée à des publics regroupés au sein d'associations plus « refermées ».

Le sport est alors au service d'une forme nouvelle d'appartenance à des cultures sociales et/ou identitaires qui le dépassent largement. Cela se traduit par un recul de la vision d'un sport laïc et intégratif au profit d'une vision plus

identitaire, voire, dans certains cas communautaires, du sport.

Selon le pilotage de la demande par l'individu ou les groupes affinitaires, le scénario bascule dans des logiques identitaires ou communautaires. Dans le même temps, ce recul du sport pour ses valeurs propres déplace l'enjeu du sport vers des enjeux « non sportifs » de société. Le sport devient un enjeu de santé publique et son développement s'inscrit dans le cadre de politiques de santé publique, au même titre que l'éducation à la diététique, par exemple.

De la même manière, le sport reste un enjeu d'aménagement du territoire :

- les déplacements urbains à caractère sportif sont posés en modèle alternatif au « tout voiture » et les aménagements dans le cadre des PDU confortent ces projets ;
- les équipements sportifs structurants sont utilisés pour renforcer des options fortes de développement urbain ;
- enfin, toutes les formes nouvelles de pratique, incluant le sport virtuel, peuvent trouver une place dans le cadre de la définition de pôles de loisirs diversifiés à forte vocation de développement économique.

Chaque forme sportive est alors mise au service d'objectifs « non sportifs ».

Le périmètre du service public du sport en tant qu'opérateur et prestataire se réduit considérablement au profit d'une ouverture à l'initiative associative ou privée. Il en est de même des structures sportives traditionnelles du monde sportif fédéral qui voient leur influence s'affaiblir, sauf pour les formes les plus capables de s'adapter aux fluctuations de la demande sociale :

- le sport professionnel et le sport médiatique ;
- les fédérations affinitaires multisports ;
- les fédérations les plus réactives, capables de générer une offre « sur mesure ».

2. Les facteurs

a) Pratique offre valeurs

Le sport devient une activité de loisir au service de différents secteurs qui le dépassent :

- le secteur marchand pour le développement du loisir sportif ;

- le secteur identitaire pour le développement d'un sport communautaire ;
- le secteur de la santé publique pour le développement des pratiques d'entretien pour tous.

On assiste à une grande diversification de l'offre. Les clubs locaux existants sont largement affectés par les forces centrifuges :

- d'une part, de repli identitaire ;
- d'autre part, de recherche d'un plaisir immédiat et sans cesse renouvelé (zapping sportif).

Soucieuses de répondre le plus vite possible aux fluctuations de la demande sociale, les collectivités publiques multiplient les initiatives à court terme. Elles s'efforcent de trouver des réponses en termes de structures, fortement porteuses d'« évolutivité ». Les aides accordées aux secteurs associatifs locaux sont constamment renégociées pour s'assurer d'une bonne adéquation entre l'offre et la demande.

Le sport devient alors le lieu d'importants contrastes entre :

- d'une part, des activités de loisirs à faibles contraintes ;
- et, d'autre part, des activités sportives développées dans un but plus contraignant (conforter les appartenances ethniques ou culturelles).

Cela se traduit par de fortes différenciations territoriales de l'offre de pratique sportive, qui, de fait, peuvent s'inscrire dans des logiques spécifiques de quartiers urbains ou périurbains.

b) Équipements

Les équipements sportifs connaissent de nouvelles formes de diversification :

- d'une part, les équipements sportifs sont définis sur des programmes multipliant les facultés de transformation et de polyvalence. Toutes les formes d'activités sportives peuvent trouver des réponses dans les aires de pratique largement indifférenciées et aménagées de façon *ad hoc* en fonction des activités et des thèmes du moment. Le positionnement du sport comme une activité de loisir multiplie les formes d'hybridation entre les pratiques sportives et les

pratiques culturelles au sein d'équipements de quartier sportifs et culturels ;

- d'autre part, les objectifs identitaires génèrent la naissance de complexes sportifs multifonctionnels mais refermés sur eux-mêmes avec un accès strictement limité aux adhérents (effet club-house). Les financements publics s'adaptent aux fluctuations locales de la demande sociale. La capacité des acteurs locaux associatifs à produire des demandes fondées sur des revendications sociales fortes devient le facteur prépondérant de réalisation des équipements sportifs. Dans ce cadre, toutes les formes de partenariat public/privé restent ouvertes (notamment avec le secteur privé).

c) Territoire

Le sport n'étant plus un enjeu prioritaire, d'autres secteurs prennent sa place. C'est ainsi que la préoccupation de préservation de l'environnement devient une priorité nationale. Le développement sportif est alors strictement limité à des espaces naturels « sacrifiés pour ces pratiques » ; d'une manière générale, les espaces naturels sont protégés, inscrits dans des formes nouvelles de conservatoires.

Par ailleurs, le souci de répondre à la demande conforte les effets de différenciation des territoires dans des formes nouvelles de sectorisation. Les quartiers d'« habitat social » comme les quartiers résidentiels définissent des styles de vie refermés sur eux-mêmes. L'aménagement des aires de loisirs et donc des espaces sportifs est construit dans une réponse immédiate à ces formes d'attente locale, en dehors de toute préoccupation particulière de mixité sociale.

Dans les quartiers à demande solvable, l'offre privée produit une gamme complète d'équipements de sport, de loisirs et de santé. Des associations peuvent également structurer des offres identitaires de haut niveau sur le modèle des clubs parisiens du bois de Boulogne (Racing Club de France, Stade Français, tir au pigeon...).

Dans les quartiers intermédiaires, une large palette d'offres peut naître dans une double

logique associative et privée en fonction des pratiques et des modalités de pratique proposées. Dans les quartiers d'habitat social, des offres associatives se développent, portées par un secteur associatif non sportif et relevant plus généralement du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire. Au sein de ce secteur associatif, les grandes associations traditionnelles perdent de leur influence au profit d'associations nouvelles fondées sur des bases ethniques, culturelles ou culturelles.

d) Populations

L'offre sportive se développe dans la dynamique d'évolution de la société :

- d'une part, le développement de l'individualisme, du consumérisme. Le renforcement d'une pratique à faibles contraintes inscrite dans le déroulement d'un cycle de vie sportive évolutif. Toutes les formes d'activité et d'expression sont impatientes de trouver une réponse dans une structure largement différenciée de l'offre mise en demeure de s'adapter constamment aux évolutions ;
- d'autre part, le renforcement des cultures identitaires portées par des minorités agissantes au profit d'enjeux non sportifs.

3. Les acteurs

a) L'État

En recul sur la question du sport, l'État prend en charge des grands programmes qui affectent indirectement le sport :

- la préservation des espaces naturels qui confinent les sports de nature à des territoires réservés ;
- la mise en œuvre de puissants programmes de santé publique.

b) La place de l'école

En recul et strictement limité aux apprentissages fondamentaux, le reste des disciplines dites d'éveil, dont l'EPS, est confié à des intervenants extérieurs qui proposent leurs activités dans le cadre de « pratiques optionnelles ».

c) Les collectivités locales

Les collectivités locales s'efforcent de répondre aux attentes des acteurs locaux considérés comme porteurs de la demande sociale. En dehors de tout cadre législatif concernant le sport, les interventions publiques sont laissées à la libre appréciation des élus locaux. Les actions sont alors contractualisées sur des objectifs de court terme dans lesquels les outils d'évaluation des dispositifs sont valorisés. Les plus actives des collectivités privilégient une politique d'égalité des chances en développant des dispositifs d'aide financière aux individus pour permettre à chacun d'exercer le sport de son choix.

d) Les fédérations sportives

Confrontées à l'affaiblissement des aides publiques, elles sont soumises à la loi du marché. Les recherches d'autofinancement et de partenariat avec le secteur privé sont les seules alternatives. Toutes les fédérations ne sont pas capables de tirer leur épingle du jeu ; certaines, incapables de s'adapter, disparaissent...

e) Les clubs

Les clubs sportifs traditionnels perdent de leur influence au profit des groupements affinitaires de toutes sortes. Les adhérents privilégient les licences loisirs (définies par les fédérations affinitaires) à toute autre forme de participation. Les clubs les plus actifs déploient une offre de prestations qui leur permet de disposer d'une surface financière suffisante pour se structurer tant en termes de gestion que d'encadrement sportif.

f) Les acteurs du secteur privé

Le secteur économique ne cesse d'alimenter cette production de désirs sportifs par le renforcement de l'innovation sportive au sein de produits dont la durée de vie ne cesse de se raccourcir.

L'offre privée se développe dans tous les secteurs :

- d'une part, dans tous les domaines solvables ;
- d'autre part, dans tous les secteurs où elle s'avère capable de produire une réponse satisfai-

sante à la demande sociale. Elle trouve alors des financements publics attribués indifféremment à toute structure (associative ou privée) capable de répondre efficacement au problème posé.

D - Scénario 4 : le scénario du libéralisme

1. Description générale

Le développement du sport est organisé dans une logique d'économie libérale. Cela se traduit par un développement des sports sans contraintes ni règlements autres que relatifs à la sécurité du consommateur. Dans ce cadre, la logique économique prédomine selon le modèle américain, sous l'angle de la privatisation du loisir sportif et de la professionnalisation du spectacle sportif.

Cette évolution qui se traduit par un déclin du mouvement sportif génère l'émergence d'un sport à deux vitesses :

- un sport à vocation économique pris en charge par des financements apportés par les clients ;
- un sport à vocation sociale limité aux publics les plus défavorisés et mis en place par un secteur associatif spécifique et des institutions publiques relevant des services sociaux. Cette offre sociale se traduit également par l'aménagement d'espaces ouverts, de pratiques installées au sein des quartiers urbains par des financements de type « politique de la ville ».

La dimension éducative est également fractionnée entre :

- une offre publique minimale proposée dans le cadre d'un service éducatif recentré sur les apprentissages fondamentaux ;
- une offre optionnelle à la charge des familles organisées en liaison avec les établissements d'enseignement.

Les dimensions du sport les plus rentables sont systématiquement valorisées. La place des médias devient prépondérante dans le développement des pratiques sportives.

Les effets de « sportifs modèles » deviennent les vecteurs d'un développement du sport qui peut être, par ailleurs, strictement organisé par les impératifs du marché (principe de non-concurrence sur zone de chalandise des équipes professionnelles, par exemple).

Toutes les activités de sport de nature, de sport dans les stations (stations de montagne, stations balnéaires, stations vertes) sont mises en avant pour devenir des vecteurs de développement économique.

2. Les facteurs

a) Pratique offre valeurs

Le sport devient un vecteur de développement économique de l'offre privée. Les fabricants d'articles de sport pèsent lourdement sur le développement des pratiques. Les médias sont leaders dans la définition des spectacles sportifs de grande audience.

Le sport est donc organisé comme une importante activité ayant une place très large au sein de la société de consommation. Les dimensions les plus novatrices sont renforcées :

- le loisir ;
- la santé ;
- les sports de nature ;
- le bien-être.

D'une manière générale, les activités fortement consommatrices d'appareils et d'appareillages sont valorisées. Les liens entre la pratique sportive et d'autres segments de consommation sont développés : musique, habillement, diététique, style de vie.

Les offres de pratiques sont largement construites dans des logiques privées de type « tour operator ».

b) Équipements polarisation grand centre sportif

La recherche de rentabilité et de synergie avec les autres secteurs de consommation fait naître des concepts généraux englobant « sports, loisirs, commerces ». Cela se traduit par un regroupement des activités sur des zones à forte attractivité et à forte accessibilité.

c) Territoire

Le développement urbain est organisé dans une logique d'optimisation de réalisations des programmes d'investisseurs privés. Les pôles d'habitat, pour les classes solvables, sont imaginés dans des formules qui associent des services plus ou moins privatifs, dont des services sportifs (golf, piscine, salle de sport...).

L'aménagement urbain comprend également des réalisations ouvertes à la pratique autoorganisée des sports de déplacement (vélos voies vertes, pistes...). Des pôles de service, source de rentabilité, sont systématiquement installés sur ces sites.

Enfin, une offre de proximité à caractère social est mise en place dans les quartiers, soit sous forme d'équipements polyvalents « rustiques », soit sous forme d'aires ouvertes (playgrounds).

d) Populations

Les pratiquants sportifs sont devenus plus exigeants, et notamment sur l'accès à une forme de plaisir immédiat liée à la pratique. La demande de services subit un bond qualitatif sur tous les aspects de la prestation offerte aux pratiquants (accueil, sécurité, vestiaires, confort, animation, conseils individualisés...).

3. Les acteurs

a) Le secteur public

Cela se traduit par un désengagement total des acteurs publics dans le sport, en dehors de la sécurité des consommateurs. Seules les activités relevant des politiques d'aide sociale sont prises en compte.

b) La place de l'école

L'école subit les effets de cette privatisation par le développement renforcé d'une offre périscolaire privée plus ou moins aidée par des financements publics. En conséquence, l'éducation physique et sportive, n'étant plus une discipline fondamentale, est laissée au secteur privé.

c) Les fédérations sportives

Sur le déclin, sauf pour celles qui jouent le jeu du développement économique. Les ligues professionnelles prennent le dessus au sein du mouvement sportif.

d) Les clubs

Les clubs, pour survivre, tendent à devenir des structures privées d'offres de loisirs.

e) Les acteurs du secteur privé

Ils sont en charge de la totalité du développement sportif. Des regroupements s'opèrent entre :

- les fabricants ;
- les sponsors ;
- les médias ;
- les développeurs de stations ;
- les aménageurs urbains.

Bibliographie

Rapports

Français

Aménager la France de 2020: mettre les territoires en mouvement, Territoires 2020 de la Datar, **Jean-Louis Guigou**.

L'aménagement en 50 tendances, Datar 2002, groupe de travail, centre de prospective et de veille scientifique.

Radioscopie de la France en mutation 1950-2030, 2003, groupe Futuribles et le CPVS.

Temps des villes, rapport de D. Hervé au Premier ministre, 2001.

Synthèse et évaluation du programme de prospective, Territoires 2020 de la Datar, Datar 2004.

La France sportive en 2000, étude MJS Insee 2000.

Schéma de service collectif du sport, *Journaux officiels* 2002.

Rapport sport et territoire. États généraux du sport, 2003.

Le modèle sportif français, mutation ou crise ?, Institut Montaigne, juillet 2002.

La prospective de la demande touristique à l'horizon 2010, présentation par Gilles Arnaud et Marie-Christine Kovacsazy du rapport « Réinventer les vacances », édité à la Documentation française, 1999.

Prospective et développement territorial, séminaire de la Caisse des dépôts, Documentation française, 2003.

Le tourisme des années 2010, la mise en futur de l'offre, note de synthèse de M^{me} Claude Origet du Cluzeau et Patrick Vicériat, 1999. La ville de demain Sénat, groupe de prospective du Sénat, 2004.

Baromètre santé 2000, pratique du sport et habitudes alimentaires, septembre 2000.

Emploi du temps de Français, Insee, *Économie et statistiques* n° 352-353, 2002.

Scénarios Europe 2010, cinq avenir possibles pour l'Europe, Commission européenne, cellule de prospective, Gilles Bertrand (coord.), Anna Michalski, Lucio R. Pench, juillet 1999.

Groupe de haut niveau sur le tourisme et l'emploi, Sous la présidence de Ralf Corsten, Commission européenne, 1998.

Sport et emploi en Europe, Réseau européen des instituts des sciences du sport, septembre 1999.

Étrangers

Developping the competitive sport system in the next decade, a strategic discussion, commission Nouvelle-Zélande, directions 2010, mars 2000 de Hillary de Sportif, www.ausport.gov.au/full-text/2000/hillary/directions.pdf

Sport & active leisure ; The future of club sport in New Zealand sportville, A Hillary Commission Discussion Paper, February 2000

Sport & Active Leisure

A strategic plan for the future, vision 2010, National recreation and park, 2001, table ronde sur le financement futur du sport de haut niveau, Canada, www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/pubs/tablesrondes-roundtables/synopsis/tm_f.cfm

Vers une politique canadienne du sport, rapport sur le sommet national sur le sport, Ottawa 2001, www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/pol/pc-s-csp/Sum-rap.pdf

Towards a new era for sport in England in 2020, Sport England.

Sport et environnement, Fondation du roi Baudoin, 2004.

Développer les liens, améliorer l'accès, une exploitation de l'impact social du sport, Fondation du roi Baudoin, Sport and recreation 2005-2010, discussion paper, Australia.

Approche thématique : ouvrages et articles

Ouvrages généraux

ASCHER F., *Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs ; essai sur la société contemporaine*, Éditions de l'Aube, 2000, 301 p.

ASCHER F., L'urbanisme face à la nouvelle révolution urbaine, in MICHAUD Y. (sous la direction de), *Qu'est-ce que la société ?*, Université de tous les savoirs, volume III, Odile Jacob, 2000, pp. 169 à 180.

BAGUENARD, La Décentralisation, *QSI* n° 1879, Puf, 1998

BALPE J.-P., directeur de l'école doctorale SIIC à l'université Paris VIII, *Art et technologies numériques : besoins et perspectives*, interventions in groupe de prospective du Sénat.

BARTHÉLÉMY M., Les associations et la démocratie : la singularité française, in MICHAUD Y. (sous la direction de), *Qu'est-ce que la société ?*, Université de tous les savoirs, volume III, Odile Jacob, 2000, pp. 413 à 422.

BOURDIEU P., *La misère du monde*, Éditions de Minuit, 1992.

BOURG D., *Quel avenir pour le développement durable ?*, Le pommier, coll. « Les petites pommes du savoir », 2002.

BOURG D., *Le nouvel âge de l'écologie*, Descartes et Cie, 2003.

BOURG D., propos recueillis par Pierre-Emmanuel Billet pour le groupe de prospective du Sénat, le 15 juillet 2004.

BRETON P., chercheur au CNRS, laboratoire de sociologie de la culture européenne, *La culture en devenir*, 19 avril 2004, Archives, interventions in groupe de prospective du Sénat.

CAILLOIS R., *Les jeux et les hommes*, Gallimard, 1958.

CETTE G., DIEV P., L'impact de la réduction du temps de travail, revue *Futuribles - Call* n° 285, avril 2003, pp. 59-66.

CHAMPION F., Le sens de la laïcité, in MICHAUD Y. (sous la direction de), *Qu'est-ce que la société ?*, Université de tous les savoirs, volume III, Odile Jacob, 2000, pp. 876 à 886.

CHENU A., Les usages du temps en France, revue *Futuribles* n° 285, avril 2003, pp. 21-31.

DEBRAY R., *La République expliquée à ma fille*, Seuil, 1998.

DEBRU C. (avec la collaboration de NOUVEL P.), *Le possible et les biotechnologies*, Puf, 2003.

DELAMARRE A., *La prospective territoriale*, La Documentation française, Datar, 2002.

DION S., *Les politisations des maires*, Economica, coll. « Politique comparée », 1986.

DEBRU C., professeur de philosophie des sciences à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, interventions in groupe de prospective du Sénat.

ELIAS N., *La civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, 1973.

FOUCAULT M., *Surveiller et punir*. Poche, 1993.
FOURASTIÉ J., *Des loisirs pour quoi faire ?*, Casterman poche, 1970.

GUERMOND Y., La carte sort des tiroirs, in MICHAUD Y. (sous la direction de), *Qu'est-ce que la société ?*, Université de tous les savoirs, volume III, Odile Jacob, 2000, pp. 121-131.

KOVACSHAZY M.-C., Le tourisme des seniors en 2010, revue *Futuribles - Call* n° 233, juillet 1998, pp. 47-63.

LE SAOUT R. (sous la direction de), *L'intercommunalité ; logiques nationales et enjeux locaux*, Presses universitaires de Rennes, 1997.

MONNET J., La mégapolisation : le défi de la ville monde, in MICHAUD Y. (sous la direction de), *Qu'est-ce que la société ?*, Université de tous les savoirs, volume III, Odile Jacob, 2000, pp. 155 à 168.

MORIN E., *Le paradigme perdu*. Poche, 1979.

MORIN E., sociologue et philosophe, directeur de recherche émérite au CNRS, interventions in groupe de prospective du Sénat.

PONCELET C., président du Sénat, interventions in groupe de prospective du Sénat.

VAUDOUR-FAGUET B., La « disneylandisation » de la société, revue *Futuribles* n° 267, 1^{er} septembre 2001, pp. 79-84.

Socio-économie et sociopolitique du sport

AUGUSTIN J.-P., *Sport, géographie et aménagement*, Nathan, 1995.

BASLÉ G., *Le recours à la sociologie dans la définition des politiques sportives locales*, in Actes du colloque organisé à Toulouse, les 16 et 17 février 1996, par le Laboratoire de recherche en activités physiques et sportives (LARAPS), l'Association francophone pour la recherche en activités physiques et sportives (AFRAPS), en collaboration avec le journal *Le Monde* sur le thème « Quelles sciences pour le sport ? », octobre 1996.

BASLÉ G., POCIELLO C., Espaces et équipements sportifs : innovation, prospective et management, in *Sports et management, de l'éthique à la pratique*, sous la direction de LORET A., Dunod, 1993.

CLÉMENT J.-P., DEFRANCE J., POCIELLO C., *Sport et pouvoirs au xx^e siècle*, Presses universitaires de Grenoble, 1994.

JAGEMANN H., *Sports and the environment: ways towards achieving the sustainable development of sport*, conference by the 4th Pierre de Coubertin School Forum Arenzano (MUVITA), september 22, 2003, presented by Dr. Hans Jagemann (German Sports Association), volume VII, number 1, Winter 2004, www.thesportjournal.org/2004journal/Vol7-No1/jagemann.asp

LORET A., *Génération glisse*, Autrement, 1995.

LORET A., WASER A.-M., *Glisse urbaine*, Autrement, 2001.

ROWE N., BEASLEY N., ADAMS R., *Diving up participation in sport: the social context, the trends, the prospects and the challenges*, Sport Angleterre.

ROWE N., BEASLEY N., ADAMS R., *Sport, physical activity and health: future prospects for improving the health of the nation*, Sport Angleterre. www.sportengland.org/sec1_the_challenges_and_future_prospects_for_sport.pdf

THIERY BASLÉ C., RAMANANTSOA B., *Organisations et fédérations sportives ; sociologie et management*, Puf, 1989.

Sociodémographie sportive

CHRISTINE M., FILIPOWSKI V., MONTEIRO S., *Les vacances des Français ; évolution sur vingt ans et résultats détaillés de 1986 à 1989*, Consommation et mode de vie, coll. « Insee Résultats », 1992.

DONNAT O., COGNEAU D., *Les pratiques culturelles des Français 1973-1989*, La Découverte et la Documentation française, 1990.

DONNAT O., *Les pratiques culturelles des Français*, ministère de la Culture et de la Communication, La Documentation française, 1997.

DUMONTIER F., VALDELIÈVRE H., *Les pratiques de loisirs vingt ans après 1967/1987-1988*, Consommation et mode de vie, coll. « Insee Résultats », 1989.

DESBORDES F., OHL F., TRIBOU G., *Le marketing du sport*, Economica, 1999.

DURET P., IRLINGER P., LOUVEAU C., METOUDI M., *Le sport, moi et les autres ; pratiques et représentations du sport chez les jeunes*, Insep/Idef, 1992.

GARRIGUES P., *Évolution de la pratique sportive des Français de 1967 à 1984*, Les collections de l'Insee, n° 134, octobre 1988.

IRLINGER P., LOUVEAU C., METOUDI M., *Les pratiques sportives des Français*, Insep, 1987.

Les données sociales, publications annuelles de l'Insee.

Les pratiques culturelles des Français, description sociodémographique ; évolution 1973-1981, service des études et des recherches, ministère de la Culture, 1983.

Les pratiques de loisirs ; enquête 1987-1988, Consommation et mode de vie, coll. « Insee Résultats », 1992.

MATHIEU D., PRAICHEUX J., *Sports en France. Atlas national des sports*, Fayard/Reclus, 1987.

Le besoin et la demande dans divers champs du savoir

ALBOU P., *Besoins et motivations économiques*, Puf, 1976.

DEMORY B., LANCESTRE A., *Des produits nommés désirs ; pour une approche qualitative du marketing*, Chotard, 1983.

DUBOIS B., *10 cas de marketing management*, Publi-Union, 1990.

MAGNONE G., *Les besoins de loisirs en montagne*, rapport au ministère du temps libre.

MENGUY M., *Connaissance des besoins et des demandes de la population dans les communes*, Éditions CNFPT, coll. « Recherche et développement », 1989.

MERAUD J., *Les besoins des Français*, Economica, coll. « Conseil économique et social », 1990.

PREEL B., *La société des enfants gâtés, essais*, La Découverte, 1989.

RIOUX M., *Le besoin et le désir ou le code et le symbole*, Éditions l'Hexagone, Montréal, 1984.

BAYEUX P., *Sport et collectivités territoriales*, Puf, coll. « Que sais-je ? ». 3^e édition, 2006.

BAYEUX P., *Les politiques publiques sportives territoriales, de l'élaboration à l'évaluation*, CNFPT-EPS. 1996.

BAYEUX P., L'intercommunalité sportive, moteur d'une nouvelle gouvernance sportive locale, *Revue géographique des Pyrénéens et du Sud-Ouest*, 2003.

BAYEUX P., La prise de décision dans les communes, *Les Cahiers du management territorial* n° 9, mars-avril-mai 2002.

BAYEUX P., L'analyse verticale des politiques sportives : quelle segmentation stratégique, in *Le financement du sport par les collectivités*, sous la direction de CHARRIER D. (réf. PUS 16), Presses universitaires du sport, Territorial Éditions, 2002, Actes du colloque de Caen 2000.

BAYEUX P., *Quels outils d'observation des territoires sportifs ?*, III^{es} journées françaises de l'éva-

luation, 14-15 juin 2001, Société française d'évaluation, L'évaluation des politiques à l'épreuve des territoires.

BAYEUX P., Pour une nouvelle organisation du sport, *Sport Europe stratégie* n° 1, *Revue européenne de management du sport*, 1999.

CALLÈDE J.-P., DANE M., *Sociologie des politiques sportives locales ; trente ans d'action sportive à Bègles (Gironde)*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1991, 242 p.

HALBA B., *Économie du sport*, Economica, 1997, p. 108.

DULAC C., Sport and social regulation in the city: the cases of Grenoble and Sheffield, *Loisir et société*, vol. XXIV, n° 1, 2001, www.erudit.org/common/documentxsl.asp?i=9&HTML=1&PDF=1&id=000163ARfiche.xml&nbHits=103

Les équipements

BASLÉ G., Contribution à une analyse prospective des équipements sportifs en France, *Revue européenne de management du sport* n° 3 (réf. PUS 5), mai 2000, pp. 35-66.

BAYEUX P., Les cathédrales du sport, in *Les espaces sportifs innovants*, tome I, sous la direction de BESSY O. et HILLAIRET D. (réf. PUS 13), Presses universitaires du sport, Territorial Éditions, 2002.

OHL F., Les usages sociaux des objets : paraître « sportif » en ville, *Loisir et société*, vol. XXIV, n° 1, 2001.

ROSANDICH T.J., *Sports equipment and technology*, T.J. Rosandich, Ed. D. vice president of development United States Sports Academy, volume III, number 2, Spring 2000, www.thesportjournal.org/2000Journal/Vol3-No2/Rosandic.asp

VIGNEAU F., Les espaces du sport, *QSJ* n° 3410, Puf, 1998.

Collection les numéros hors série du *Moniteur*: *Les équipements sportifs et socio-éducatifs*.

Sites Internet

Groupe de prospective du Sénat : www.prospective.org/index.php

Futuribles : www.futuribles.com/

Centre de prospective et de veille scientifique :
www.equipement.gouv.fr/recherche/pvs/CPVS6/tendances.htm

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé : www.cfes.sante.fr/

Millénaire, prospective territoriale et stratégie d'agglomération : www.millenaire3.com/

Europe 2020 :
www.europe2020.org/fr/home.htm

Centre international d'étude du sport :
www.cies.ch/

Futur - The german research dialogue :
www.futur.de/en/6290_6346.htm

Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie :
www.cflri.ca/icrcp/plan/index.html

Loisirs du monde : www.worldleisure.org/

Lien vers les associations professionnelles loisirs et sport :
www2.fmg.uva.nl/sociosite/topics/leisure.html